RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2M Sports Autos
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 193 Route du Pont de Doulet, Colland
07240 SILHAC

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Marine LEVEQUE,
Monsieur Mathieu VALETTE,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2M Sports Autos au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 193 Route du Pont de Doulet, Colland 07240 SILHAC, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date de ce jour,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Mathieu VALETTE,
Né le [redacted] à [redacted]
Demeurant [redacted]

Mathieu VALETTE disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, il est convenu que le gérant ne peut sans y avoir été autorisé au préalable par une décision à l'unanimité des associés :

- acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, constituer une hypothèque
- sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce,
- toute conclusion ou résiliation de bail,
- toute embauche de salarié,
- toutes dépenses d'investissement, tout engagement financier, tout règlement d'un montant supérieur à SEPT CENT (700) euros,
- la signature de contrat engageant la société sur 6 mois ou plus
- la fixation et la modification de la rémunération des dirigeants.

Mathieu VALETTE accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Signé par voie électronique à la date figurant sous les signatures ci-après :

[redacted]

[redacted]